



# Granulats naturels et recyclés





Les Sablières J. Leonhart extraient et valorisent sables, concassés et autres granulats à Sélestat, depuis 1920. La société produit aujourd'hui plus de 700.000 tonnes de granulats naturels sur ses 4 sites. De Sélestat à Réguisheim en passant par Saint Pierre Bois, ils se répartissent entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Les Sablières J. Leonhart exploitent trois gravières en eau où l'extraction se fait par drague flottante et une carrière de roche massive (granit rose des Vosges) où l'extraction est quant à elle réalisée par abattage à l'explosif.

La société collecte et valorise également les déchets inertes du bâtiment et des travaux publics pour la fabrication de granulats recyclés.

Tous nos matériaux sont conçus pour répondre aux exigences de l'industrie des travaux publics et du bâtiment (terrassment, chaussées, enrobés bitumineux, mortiers, chapes, enduits, béton prêt à l'emploi, préfabrication béton légère et lourde, décoration, stones box...).

# SOM MAIRE

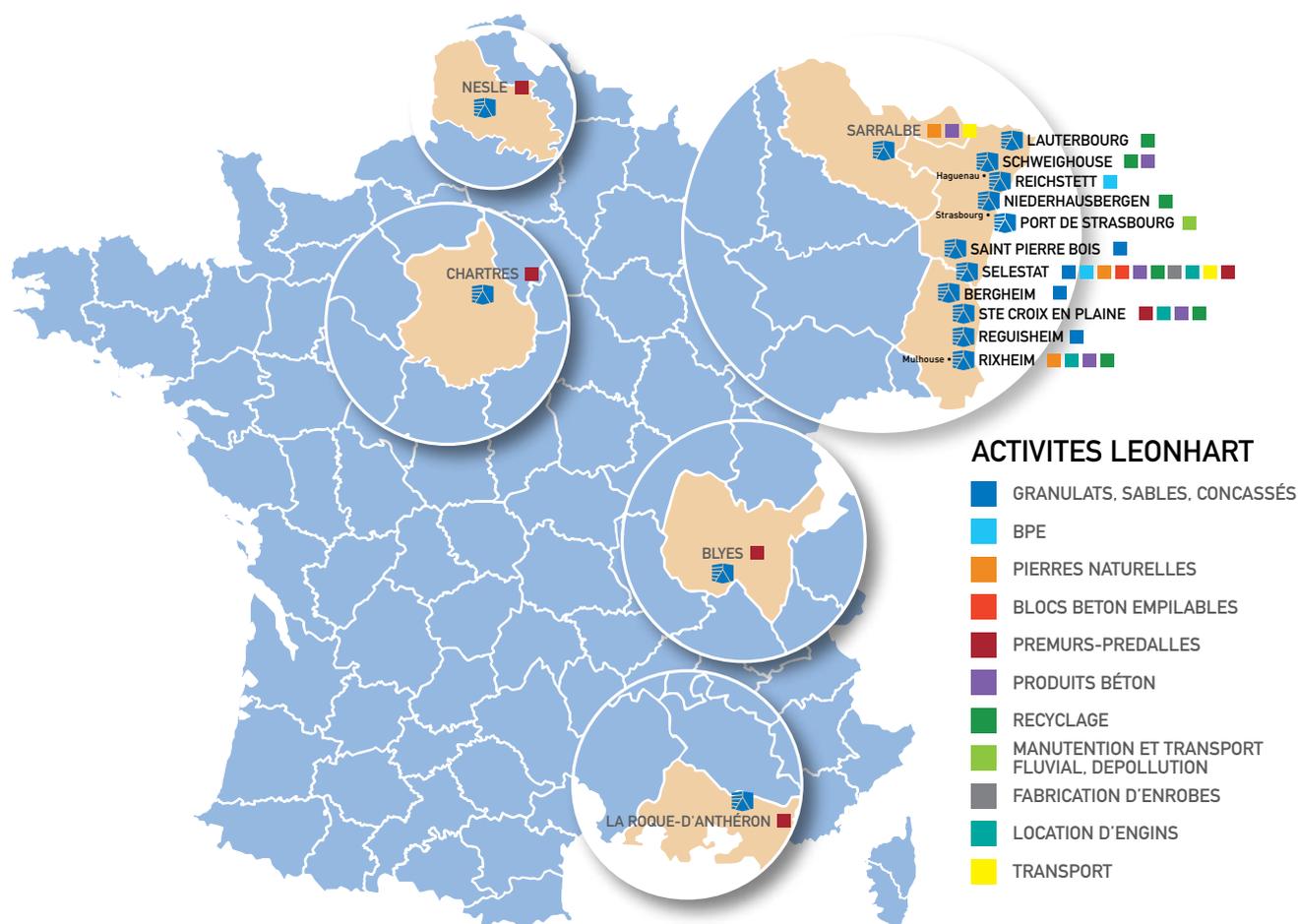
LEONHART : LA FORCE D'UN GROUPE	PAGES 4 À 9
LES GRANULATS NATURELS	PAGES 10 À 11
GRAVIERE DU HOEFFLEN	PAGES 12 À 13
CARRIERE DE SAINT PIERRE BOIS	PAGES 14 À 15
GRAVIERE DE BERGHEIM	PAGES 16 À 17
GRAVIERE DE REGUISHEIM	PAGES 18 À 19
SITE DU RIEDWASEN	PAGES 20 À 21
LES GRANULATS RECYCLES	PAGES 22 À 23
PLATEFORME DE LAUTERBOURG	PAGES 24 À 25
PLATEFORME DE SCHWEIGHOUSE/MODER	PAGES 26 À 27
PLATEFORME DE NIEDERHAUSBERGEN	PAGES 28 À 29
PLATEFORME DE RIXHEIM	PAGES 30 À 31
UTILISATION DES GRANULATS NATURELS PAR SITE	PAGES 32 À 39
LES USAGES ROUTIERS	PAGES 40 À 41
CATÉGORIES DE VÉHICULES POUR LES LIVRAISONS	PAGE 42
AIRE DE CHARGEMENT PARTICULIERS	PAGE 43
FICHES BLOCS BÉTON	PAGES 44 À 47
FICHE MÉLANGE À BÉTON	PAGE 48
FICHE DRAINAGE	PAGE 49
FICHE LIT DE POSE	PAGE 50
ANNUAIRE	PAGE 51
NUANCIER	PAGES 52 À 53
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	PAGES 54 À 55

# LA FORCE D'UN GROUPE

Fondées en 1920 à Sélestat, les Sablières J. Leonhart extraient et valorisent sables, granulats et autres concassés. La société a progressivement étendu ses activités au béton prêt à l'emploi, au négoce de pierres naturelles (granit, ardoise, marbres, porphyre, Stone Box et gabions), au recyclage de matériaux, à la location d'engins pour le BTP, au transport routier et encore à l'aménagement paysager.

## EMPLOI LOCAL

Le BTP est le premier employeur en France. Le Groupe Leonhart a fait de l'emploi local et de la formation une de ses priorités. Société familiale indépendante, elle emploie plus de 460 personnes sur le territoire français, principalement au sein de ses 12 sites de production en Alsace/Lorraine.





## LES BESOINS EN GRANULATS

Le granulat est la matière première la plus consommée au monde après l'eau. Ce matériau naturel nous permet de construire et d'améliorer notre habitat, nos réseaux de communication ou encore nos infrastructures. Pour satisfaire les besoins annuels de la construction en France, pas moins de 400 millions de tonnes sont extraites chaque année.

## LES GRANULATS EN CHIFFRES

Consommation par habitant en 2016 : 5,1 tonnes  
 Production 2016 :

- Bas Rhin : 10,6 millions de tonnes
- Haut Rhin : 6,8 millions de tonnes

Consommation par nature d'ouvrages :

- Génie civil et VRD : 259 millions de tonnes
- Bâtiment : 73 millions de tonnes



# LE GROUPE LEONHART ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE



Azuré des paluds

## LES GRAVIERES : UNE SOURCE DE VIE INESTIMABLE

Les sites d'extraction de granulats naturels et de production de granulats recyclés sont régis par la réglementation ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement). Les Sablières J. Leonhart sont soumises, en plus de ces règles générales, à des consignes spécifiques ayant pour but de limiter les impacts que génèrent ses installations. Convaincue par le bienfondé du respect de l'environnement, la société va plus loin dans sa démarche. Le groupe a initié et entretenu depuis près de 20 ans, un grand nombre d'actions menées en étroite collaboration avec les associations environnementales et les communes pour préserver notre écosystème.

## LE TRIPTYQUE « ÉVITER, REDUIRE, COMPENSER » EST AU CŒUR DE NOTRE METIER

Notre premier enjeu est d'éviter autant que faire se peut de dégrader le milieu naturel. Pour ce faire, nous laissons les zones non extraites dans leur état d'origine.

En cas d'impossibilité d'évitement au regard de l'exploitation, le second enjeu est de réduire l'impact en créant des zones favorables à la biodiversité comme des hauts-fonds, des fossés, des abris pour les oiseaux, mais aussi de pratiquer l'hydroseeding ou la lutte contre les espèces invasives.

Enfin, la compensation est une action, en dehors de la zone d'exploitation visant à restaurer des milieux dégradés (création de zones humides, pratique de fauches précoces ou tardives, îlots de sénescence, etc.).



Crapaud Sonneur à ventre jaune

©Kathy Büscher



Hibou Grand Duc

©Fotolia



Création de zones humides



Bassin de décantation - St Pierre Bois



Entretien naturel des pâturages

## TRAITEMENT DES BOUES ET GESTION DE L'EAU

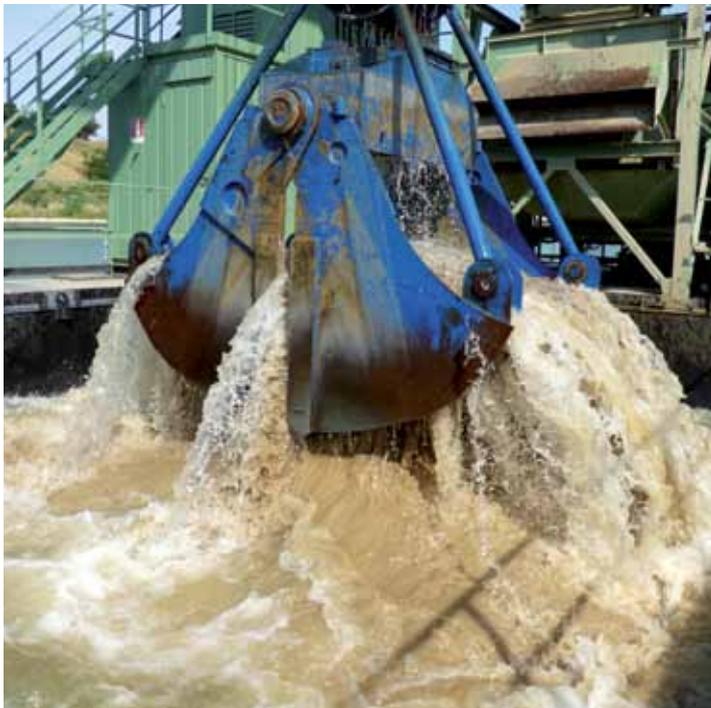
Lorsque la gravière de Réguisheim a été rachetée, il n'y avait qu'un plan d'eau et du tout-venant. Dans le cadre d'un investissement de près de 2 M d'euros, les Sablières Leonhart ont décidé d'acquérir un système de traitement et de recyclage intégral des eaux. Une première en Alsace.

Auparavant, l'installation pompait et rejetait 200 m<sup>3</sup> d'eau par heure pour laver le tout-venant. Désormais, nous recyclons l'eau après séparation du sable et des fines, par ce que l'on appelle « le cyclonage et la floculation ». Nous utilisons toujours 200 m<sup>3</sup> d'eau par heure, mais nous n'en apportons plus que 10 m<sup>3</sup> pour l'appoint soit un taux d'utilisation de 95 % d'eau recyclée.

Les fines, sont quant à elles envoyées par une pompe à boue dans un bassin de décantation. Localement, ces boues ont d'ores et déjà été employées pour étanchéifier les fentes de retrait des terrils issus des anciennes mines de potasse d'Alsace et pour la célèbre course de l'extrême Elsass'run.



Cyclonage



Floculation





## CERTIFICATION NF FDES DE NOS USINES

Déjà certifiées NF bordures et NF pavés, les usines SEPA sont homologuées NF FDES pour les blocs en béton. Ceux-ci garantissent leur conformité aux caractéristiques définies dans la fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES). La norme française FDES est une certification des matériaux de construction mise au point par le CERIB. L'intérêt majeur de cette homologation réside dans sa parfaite adéquation avec la démarche HQE®.



## LE FLUVIAL : + DE TONNES - DE CARBONE

Le transport fluvial est aujourd'hui le mode de transport le plus écologique après le ferroviaire électrique. Avec 8 500 kilomètres de voies navigables, la France possède le plus grand réseau en Europe. Malgré ces atouts significatifs, il ne représente que 4 % du transport français. Nous utilisons une péniche équipée d'un moteur de 330 CV, qui permet d'acheminer via le Rhin 2 000 à 3 000 tonnes de marchandises par mois. **Ce mode de transport permet de retirer de la route quelques 4 000 poids lourds par an.**



### LEXIQUE

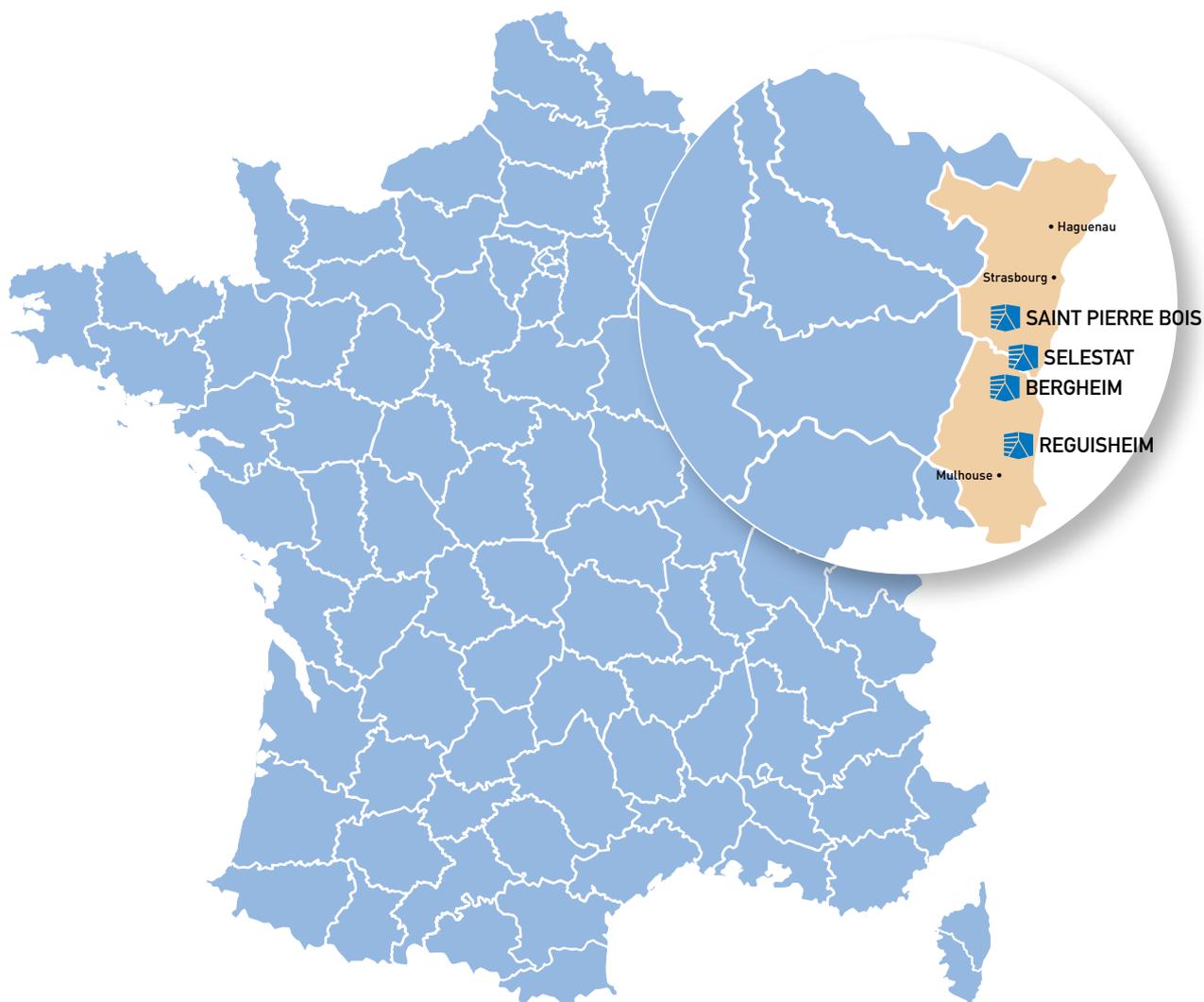
**CERIB** : Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

**FDES** : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

**HQE** : Haute Qualité Environnementale

**Hydroseeding des talus** : appelé aussi hydro-mulching, c'est une technique qui permet d'ensemencer des zones non accessibles en projetant, à l'aide d'un canon, une solution qui permet de végétaliser les talus.

# LES GRANULATS NATURELS



Nos matériaux répondent aux critères du marquage CE. Le niveau d'attestation retenue pour la majorité de nos sites est le niveau 2+, qui atteste que la maîtrise de la production à été vérifiée et validée par un organisme européen. Ce niveau est indispensable pour répondre aux marchés publics. Nous avons la possibilité de recomposer des produits à la demande et d'adapter nos offres produits en fonction de votre cahier des charges (BPE, préfabrication, ouvrages d'art, etc.). Notre laboratoire se tient à votre disposition pour vos études de formulation béton en tenant compte de vos besoins et de l'aspect réglementaire.

# GRAVIERE DU HOFFFLEN

PRO



ACTIVITÉS : EXTRACTION DE SABLES ET DE GRANULATS, BÉTON PRÊT À L'EMPLOI.  
LOCALISATION : ROUTE DE COLMAR - 67600 SELESTAT  
TEL. 03 88 92 93 15

CE



Coupures Hoefflen	Granulométrie mm
Matériaux roulés lavés	
Sablon	0/1
Sable roulé	0/4
Gravier roulé	4/8
	8/16
	16/22,4
Galet	22,4/80
	80+
Matériaux recomposés	
Sable recomposé	0/4
Mélange roulé	0/8
	0/16
	0/22,4
Mélange concassé	0/14
Matériaux concassés lavés	
Sable concassé	0/2
Gravillon concassé	2/5
	4/6
	6/10
Matériaux concassés non lavés	
Sable concassé	0/2
	0/4
Gravillon concassé	4/6
	10/14
Graves	
Grave ciment	3,50%
Grave non traitée	GNT 0/14
Matériaux organiques	
Terre végétale	-
Argile	-

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.

# CARRIERE DE SAINT PIERRE BOIS

PRO

PARTIC.  
ULIERS

ACTIVITÉS : EXTRACTION DE GRANIT GRIS ROSÉ.  
LOCALISATION : LIEU-DIT IM TAELELE - 67220 SAINT PIERRE BOIS  
TEL. 06 03 32 75 13

CE



Coupures Saint Pierre Bois	Granulométrie mm
Matériaux concassés	
Sable concassé granit	0/6,3
Concassé granit	6,3/14
	14/31,5
	31,5/80
	80/120
	80/200
	120/200
Matériaux recomposés	
Mélange concassé granit	0/14
	0/31,5
Matériaux bruts	
Tout-venant concassé granit	0/80
Berge vrac	20/100 kg
Enrochement	100/200 kg
	200/500 kg
	> 500 kg

Coupures particulières sur demande

*« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »*



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.



PRO

PARTIC.  
ULIERS

# GRAVIERE DE BERGHEIM

ACTIVITÉS : EXTRACTION DE TOUT-VENANT.  
LOCALISATION : LIEU-DIT BRUHLY – 68750 BERGHEIM  
TEL. 03 89 73 02 90

Coupures Bergheim	Granulométrie mm
Matériaux bruts	
Tout-venant D3	0/63
Matériaux organiques	
Terre végétale	-
Argile	-

*« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »*



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.

# GRAVIERE DE REGUISHEIM

PRO

PARTIC.  
ULIERS

ACTIVITÉS : EXTRACTION DE SABLES ET DE GRANULATS  
LOCALISATION : LIEU-DIT OBERHARDT – 68890 REGUISHEIM  
TEL. 03 89 26 49 25

CE



Coupures Réguisheim	Granulométrie mm
Matériaux roulés lavés	
Sable roulé	0/4
Gravier roulé	4/8
	8/16
	16/22,4
Galet roulé	22,4/80
	80/120
	80+
Matériaux recomposés	
Sable recomposé	0/4
Mélange pour chape	0/8
Mélange roulé	0/16
	0/22,4
Grave	0/14
	0/40
Matériaux concassés lavés	
Gravier roulé	8/16
Matériaux concassés non lavés	
Sable concassé	0/4
Gravillon concassé	4/6
	6/8
	6/10
	10/14
Matériaux bruts	
Tout-venant D3	0/63
Matériaux organiques	
Terre végétale naturelle	-
Argile	-

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.

# SITE DU RIEDWASEN

PRO

PARTIC.  
ULIERS

ANNÉE DE CRÉATION : 1920

ACTIVITÉS : SITE D'EXTRACTION HISTORIQUE DE SABLES ET DE GRANULATS LEONHART, RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES DU BTP. IL ACCUEILLE DÉSORMAIS L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU GROUPE.

LOCALISATION : (ZI NORD) ROUTE DE STRASBOURG - BP 70005 - 67601 SELESTAT CEDEX  
TEL. 03 88 58 80 30



Coupures Riedwasen	Granulométrie mm
Matériaux roulés lavés	
Sable rouge roulé	0/4
Gravier roulé	4/8
	8/16
	16/22,4
Matériaux recomposés	
Sable roulé recomposé	0/4
Mélange concassé	0/14
Mélange à béton	0/16
Matériaux concassés lavés	
Gravillon concassé	4/6
	6/10
	10/14
Matériaux concassés non lavés	
Sable concassé	0/4
Gravillon concassé	10/14
Matériaux recyclés	
Recyclé tout béton	0/20
Recyclé Mixte	0/20
	0/63
	20/63
Mise en dépôt	
Béton	-
Enrobé routier	-
Matériaux de démolition	-
Déblai non terreux	-
Béton ferailé	-
Matériaux organiques	
Terre végétale naturelle	-

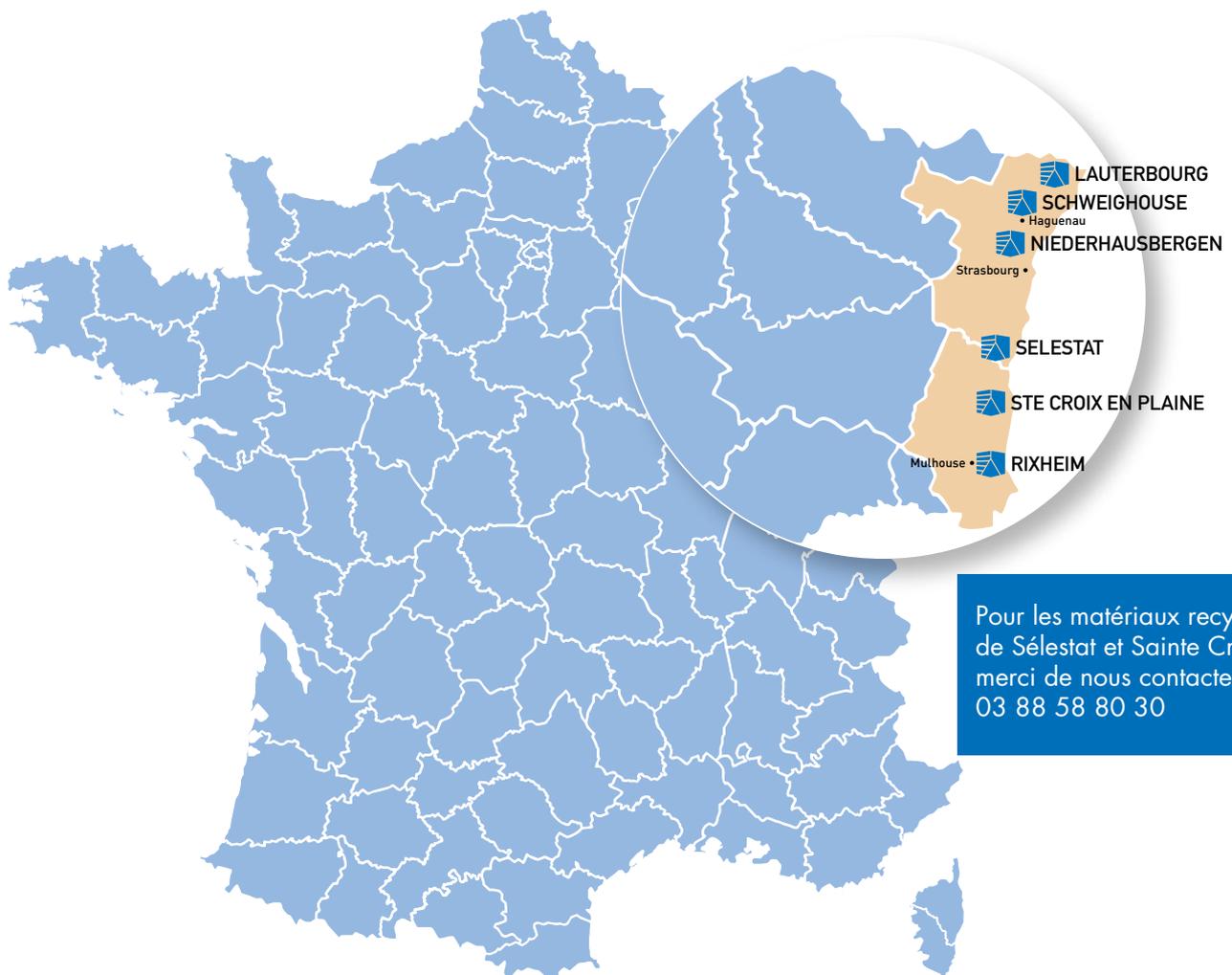
« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.

# LES GRANULATS RECYCLES





Pour les matériaux recyclés  
de Sélestat et Sainte Croix,  
merci de nous contacter au  
03 88 58 80 30

Le secteur des Travaux Publics génère annuellement 216 millions de tonnes de déchets dont 211 millions de tonnes de déchets inertes. La plupart de ces déchets peuvent être recyclés. Ils sont broyés, comme on le ferait avec une roche, afin d'en extraire une grave qui sera ensuite utilisée principalement dans l'exécution des corps de chaussées (routes) ou de plateformes.

La préservation des ressources naturelles est une préoccupation de chaque instant. C'est pourquoi, la société a développé en 2001 une filière de recyclage et de reconversion des matériaux inertes du BTP.

L'entreprise accueille les gravats à recycler sur 6 plateformes implantées à Lauterbourg, Schweighouse/Moder, Niederhausbergen, Sélestat, Sainte Croix en Plaine et Rixheim.

Notre matériel de broyage, criblage, concassage permet de fabriquer chaque année plus de 300 000 tonnes de granulats recyclés marqués CE. Si nécessaire, nos engins mobiles permettent de traiter les déchets directement sur site.

On dénombre trois familles de matériaux inertes :

- « BÉTON », constituée des matériaux alternatifs élaborés à partir de matériaux de déconstruction du BTP composés de plus de 90 % en masse de béton, de granulats (liés ou non), de terre cuite et de verre ( $R_{cug} + R_b \geq 90$  au sens de la norme NF EN 933-11)
- « ENROBÉ », constituée des matériaux alternatifs élaborés à partir de matériaux de déconstruction du BTP et composés de plus de 80 % en masse d'enrobé ( $R_a \geq 80$  au sens de la norme NF EN 933-11) ou disposant d'une fiche technique selon la norme NF EN 13108-8
- « MIXTE », constituée des matériaux alternatifs ne répondant pas aux définitions des familles « BÉTON » ou « ENROBÉ », ou ne respectant pas les valeurs limites environnementales associées.

# PLATEFORME DE LAUTERBOURG

PRO

PARTIC.  
ULIERS

ACTIVITÉS : RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES DU BTP.  
LOCALISATION : CHEMIN DES MOUETTES – 67630 LAUTERBOURG  
TEL. 03 90 55 08 57



Coupures Lauterbourg	Granulométrie mm	Couche de forme/ fondation  Remblai sup. à 15 cm d'épaisseur	Couche de base  Remblai inf. à 15cm d'épaisseur  réglage/reprofilage de plateforme	Cloutage de plateforme et Drainage
Vente de matériaux recyclés				
Recyclé mixte	0/20		X	
	0/63	X		
	20/63	X		X
Scalpage	0/10	X		X
Apports sur site				
Apport béton	Acceptés	-	-	-
Apport enrobé routier	Acceptés	-	-	-
Béton ferailé	Acceptés	-	-	-
Apport matériaux de démolition	Acceptés	-	-	-
Apport déblai non terreux	Acceptés	-	-	-

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.

# PLATEFORME DE SCHWEIGHOUSE/ MODER

PRO

PARTIC.  
ULIERS

ACTIVITÉS : RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES DU BTP.  
LOCALISATION : IMPASSE DU RIED – 67590 SCHWEIGHOUSE/MODER  
TEL. 06 22 67 49 39



Coupures Schweighouse sur Moder	Granulométrie mm	Couche de forme/ fondation Remblai sup. à 15cm d'épaisseur	Couche de base Remblai inf. à 15cm d'épaisseur réglage/ reprofilage de plateforme	Cloutage de plateforme et Drainage
Vente de matériaux recyclés				
Recyclé mixte	0/20		X	
	0/63	X		
	20/63	X		X
Apports sur site				
Apport béton	Acceptés	-	-	-
Apport enrobé routier	Acceptés	-	-	-
Béton ferailé	Acceptés	-	-	-
Apport matériaux de démolition	Acceptés	-	-	-
Apport déblai non terreux	Acceptés	-	-	-

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.



PRO

PARTIC.  
ULIERS

# PLATEFORME DE NIEDERHAUSBERGEN

ACTIVITÉS : RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES DU BTP.  
LOCALISATION : RUE DU DÉPÔT – 67207 NIEDERHAUSBERGEN  
TEL. 06 21 48 48 67



Coupures Niederhaus-bergen	Granulométrie mm	Couche de forme/ fondation Remblai sup. à 15cm d'épaisseur	Couche de base Remblai inf. à 15cm d'épaisseur réglage/ reprofilage de plateforme	Cloutage de plateforme et Drainage
Vente de matériaux recyclés				
Recyclé mixte	0/20		X	
	0/63	X		
	20/63	X		X
Apports sur site				
Apport béton	Acceptés	-	-	-
Apport enrobé routier	Acceptés	-	-	-
Béton ferailé	Acceptés	-	-	-
Apport matériaux de démolition	Acceptés	-	-	-
Apport déblai non terreux	Acceptés	-	-	-

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.

# PLATEFORME DE RIXHEIM

PRO

PARTICULIERS



ACTIVITÉS : RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES DU BTP.  
LOCALISATION : RUE DE BATTENHEIM - 68170 RIXHEIM  
TEL. 07 77 16 53 19



Coupures Rixheim	Granulométrie mm	Couche de forme/ fondation Remblai sup. à 15cm d'épaisseur	Couche de base Remblai inf. à 15cm d'épaisseur réglage/ reprofilage de plateforme	Cloutage de plateforme et Drainage
Vente de matériaux recyclés				
Recyclé mixte	0/20		X	
	0/63	X		
	20/63	X		X
Apports sur site				
Apport béton	Acceptés	-	-	-
Apport enrobé routier	Acceptés	-	-	-
Béton ferailé	Acceptés	-	-	-
Apport matériaux de démolition	Acceptés	-	-	-
Apport déblai non terreux	Acceptés	-	-	-

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »



Pour la **livraison à domicile** de sables et de graviers en vrac, vous pouvez contacter le **06 20 90 60 63** ou envoyer un mail à **granulats@leonhart.fr**.

# UTILISATION DES GRANULATS

Coupures par site	Granulométrie mm	Couche de forme/fondation	Couche de base	Cloutage de plateforme
		Remblai supérieur à 15 cm d'épaisseur	Remblai inférieur à 15 cm d'épaisseur Réglage/ reprofilage de plateforme	

## H O E F F L E N

### Matériaux roulés lavés

Sablon	0/1			
Sable roulé	0/4			
Gravier roulé	4/8			
	8/16			
	16/22,4			
Galet	22,4/80			
	80+			

### Matériaux recomposés

Sable recomposé	0/4			
Mélange roulé	0/8			
	0/16			
	0/22,4			
	0/14		X	

### Matériaux concassés lavés

Sable concassé	0/2			
Gravillon concassé	2/5			
	4/6			
	6/10			

### Matériaux concassés non lavés

Sable concassé	0/2			
	0/4			
Gravillon concassé	4/6			
	10/14			

### Graves

Grave ciment	3,50%	X	X	
Grave non traitée	GNT 0/14		X	

### Matériaux organiques

Terre végétale	-			
Argile	-			

# NATURELS PAR SITE

Drainage	Lit de pose Assainissement	Pose de pavés - dalles	Béton*	Crépis	Aménagement extérieur
	Réseaux Secs etc. Remblai de tranchée				
	X				
	X			X	
			X		
X			X		
X			X		
X					X
X					X
	X		X		
			X		
			X		
			X		
	X	X			
	X	X			
		X			X
					X
	X	X			
	X	X			
		X			
					X
					X
					X

Coupures par site	Granulométrie mm	Couche de forme/fondation	Couche de base	Cloutage de plateforme
		Remblai supérieur à 15 cm d'épaisseur	Remblai inférieur à 15 cm d'épaisseur	
			Réglage/ reprofilage de plateforme	

## R I E D W A S E N

### Matériaux roulés lavés

Sable rouge roulé	0/4			
Gravier roulé	4/8			
	8/16			
	16/22,4			

### Matériaux recomposés

Sable recomposé	0/4			
Mélange concassé	0/14		X	
Mélange à béton	0/16			

### Matériaux concassés lavés

Gravillon concassé	4/6			
	6/10			
	10/14			

### Matériaux concassés non lavés

Sable concassé	0/4			
----------------	-----	--	--	--

### Matériaux recyclés

Recyclé tout béton	0/20		X	
Recyclé Mixte	0/20		X	
	0/63	X		
	20/63	X		X

### Mise en dépôt

Apport béton	-			
Apport enrobé routier	-			
Apport matériaux de démolition	-			
Apport déblai non terreux	-			

### Matériaux organiques

Terre végétale naturelle	-			
-----------------------------	---	--	--	--

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »

Drainage	Lit de pose Assainissement	Pose de pavés - dalles	Béton*	Crépis	Aménagement extérieur
	Réseaux Secs etc. Remblai de tranchée				

				X	X
X	X		X		
X	X		X		
X	X		X		

		X	X	X	
			X		

		X			X
					X
					X

	X	X			
--	---	---	--	--	--

X					


					X
--	--	--	--	--	---

Coupures par site	Granulométrie mm	Couche de forme/fondation	Couche de base	Cloutage de plateforme
		Remblai supérieur à 15 cm d'épaisseur	Remblai inférieur à 15 cm d'épaisseur	
			Réglage/ reprofilage de plateforme	

## S A I N T P I E R R E B O I S

### Matériaux concassés

Sable concassé granit	0/6,3		X	
Concassé granit	6,3/14			
	14/31,5			
	31,5/80			X
	80/120**			X
	80/200			X
	120/200			X

### Matériaux recomposés

Mélange concassé granit	0/14		X	
	0/31,5		X	

### Matériaux bruts

Tout-venant concassé granit	0/80	X		
Berge vrac	20/100 kg			
Enrochement	100/200 kg			
	200/500 kg			
	> 500 kg			

## B E R G H E I M

### Matériaux bruts

Tout-venant D3	0/63	X		
----------------	------	---	--	--

### Matériaux organiques

Terre végétale	-			
Argile	-			

\*\* Matériau idéal pour les gabions et les Stone Box

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »

Drainage	Lit de pose Assainissement	Pose de pavés - dalles	Béton*	Crépis	Aménagement extérieur
	Réseaux Secs etc. Remblai de tranchée				

	X	X			X
					X
					X
X					X
X					X
X					X
X					X


					X
					X
					X
					X

--	--	--	--	--	--

					X
					X

Coupures par site	Granulométrie mm	Couche de forme/fondation	Couche de base
		Remblai supérieur à 15 cm d'épaisseur	Remblai inférieur à 15 cm d'épaisseur
			Réglage/ reprofilage de plateforme

## R É G U I S H E I M

Matériaux roulés lavés			
Sable roulé	0/4		
Gravier roulé	4/8		
	8/16		
	16/22,4		
Galet roulé	22,4/80		
	80/120**		
	80+		
Matériaux recomposés			
Sable recomposé	0/4		
Mélange pour chape	0/8		
Mélange roulé	0/16		
	0/22,4		
Grave	0/14		X
	0/40	X	
Matériaux concassés lavés			
Gravillon concassé	8/16		
Matériaux concassés non lavés			
Sable concassé	0/4		
Gravillon concassé	4/6		
	6/8		
	6/10		
	10/14		
Matériaux bruts			
Tout-venant D3	0/63	X	
Matériaux organiques			
Terre végétale naturelle	-		

\*\* Matériau idéal pour les gabions et les Stone Box

« Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation. Matériaux sous réserve de disponibilité. »

Cloutage de plateforme	Drainage	Lit de pose Assainissement	Pose de pavés - dalles	Béton*	Crépis	Aménagement extérieur
		Réseaux Secs etc. Remblai de tranchée				

			X		X	
		X		X		
		X		X		
		X		X		
	X					X
	X					X
	X					X

		X	X	X		
				X		
				X		
				X		

		X				X
--	--	---	--	--	--	---

		X	X			
			X			X
						X
						X
						X

--	--	--	--	--	--	--

						X
--	--	--	--	--	--	---

# LES USAGES ROUTIERS

Les usages routiers envisagés dans le cadre du présent guide se distinguent selon le niveau d'exposition aux eaux météoriques. Trois types sont décrits ci-dessous.

## TYPE 1

Les usages routiers de type 1 sont les usages d'au plus trois mètres de hauteur en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus<sup>2</sup> :

- remblai sous ouvrage ;
- couche de forme ;
- couche de fondation ;
- couche de base et couche de liaison.

Les matériaux routiers pouvant être utilisés dans des usages routiers de type 1 sont ceux pour lesquels les matériaux alternatifs entrant dans leur composition satisfont aux valeurs limites des tableaux de l'annexe 2 pour les usages de type 1, dans la limite des dispositions fixées au chapitre 2.2.3.

La figure 1 ci-dessous illustre les différents usages routiers de type 1.

<sup>2</sup> Un ouvrage routier est réputé « revêtu » si sa couche de surface est réalisée à l'aide d'asphalte, d'enrobés bitumeux, d'enduits superficiels d'usure, de béton, de ciment ou de pavés jointoyés par un matériau lié, et si elle présente en tout point une pente minimale de 1 %.

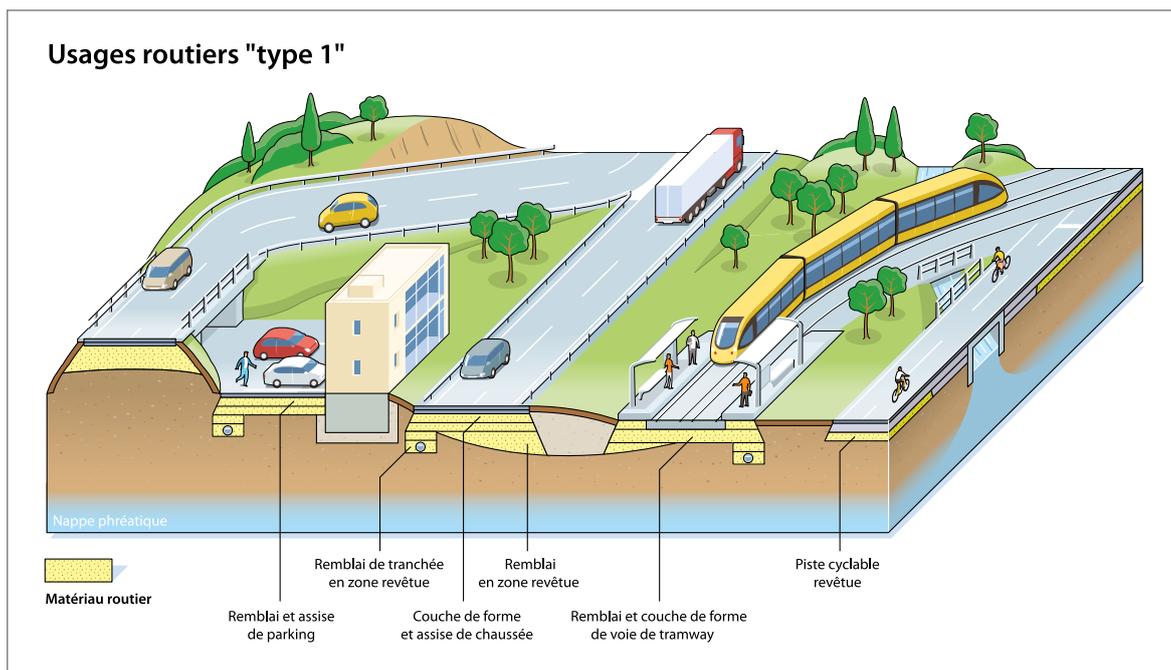


Figure 1 : Usages routiers « type 1 » (Infographie : Lorenzo Timon).

## TYPE 2

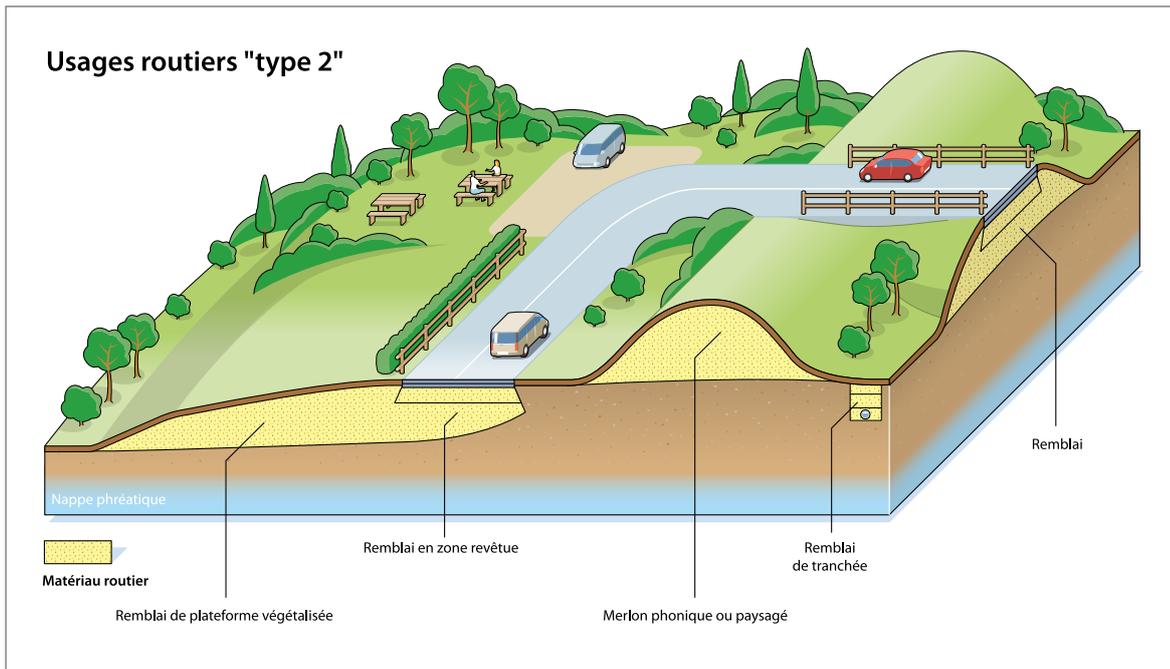
Les usages routiers de type 2 sont les usages d'au plus six mètres de hauteur en remblai technique connexe à l'infrastructure routière (ex : merlon de protection phonique ou paysager) ou en accotement, dès lors qu'il s'agit d'usages au sein d'ouvrages routiers recouverts<sup>3</sup>.

Relèvent également des usages routiers de type 2 les usages de plus de trois mètres et de tout au plus six mètres de hauteur en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus.

Les matériaux routiers pouvant être utilisés dans des usages routiers de type 2 sont ceux pour lesquels les matériaux alternatifs entrant dans leur composition satisfont aux valeurs limites des tableaux de l'annexe 2 pour les usages de type 2, dans la limite des dispositions fixées au chapitre 2.2.3.

La figure 2 ci-après illustre les différents usages routiers de type 2.

<sup>3</sup> Un ouvrage routier est réputé « recouvert » si les matériaux routiers qui y sont présents sont recouverts par au moins 30 centimètres de matériaux naturels ou équivalents et s'il présente en tout point de son enveloppe extérieure une pente minimale de 5 %.



Cerema

Figure 2 : Usages routiers « type 2 » (Infographie : Lorenzo Timon).

### TYPE 3

Les usages routiers de type 3 sont les usages :

- en sous-couche de chaussée ou d'accotement, au sein d'ouvrages routiers revêtus ou non revêtus ;
- en remblai technique connexe à l'infrastructure routière (ex : merlon de protection phonique ou paysager) ou en accotement, au sein d'ouvrages routiers recouverts ou non recouverts ;
- en couche de roulement ;
- en remblai de pré-chargement nécessaire à la construction d'une infrastructure routière ;
- en système drainant (ex : tranchée ou éperon drainant, chaussée réservoir).

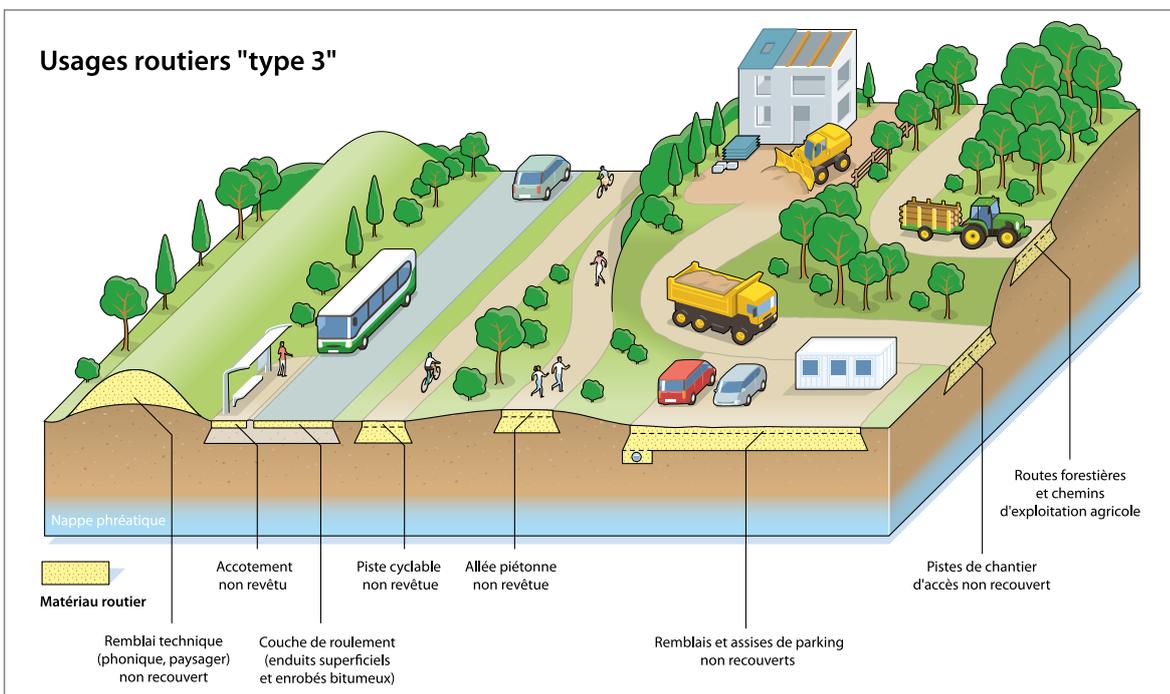
Entre également dans cette catégorie des usages de type 3, l'utilisation de matériaux routiers pour la construction de :

- pistes de chantier ;
- routes forestières ;
- chemins d'exploitation agricole ;
- chemins de halage.

Les usages routiers de type 3 ne font l'objet d'aucune restriction d'épaisseur de mise en œuvre.

Les matériaux routiers pouvant être utilisés dans des usages routiers de type 3 sont ceux pour lesquels les matériaux alternatifs entrant dans leur composition satisfont aux valeurs limites des tableaux de l'annexe 2 pour les usages de type 3, dans la limite des dispositions fixées au chapitre 2.2.3.

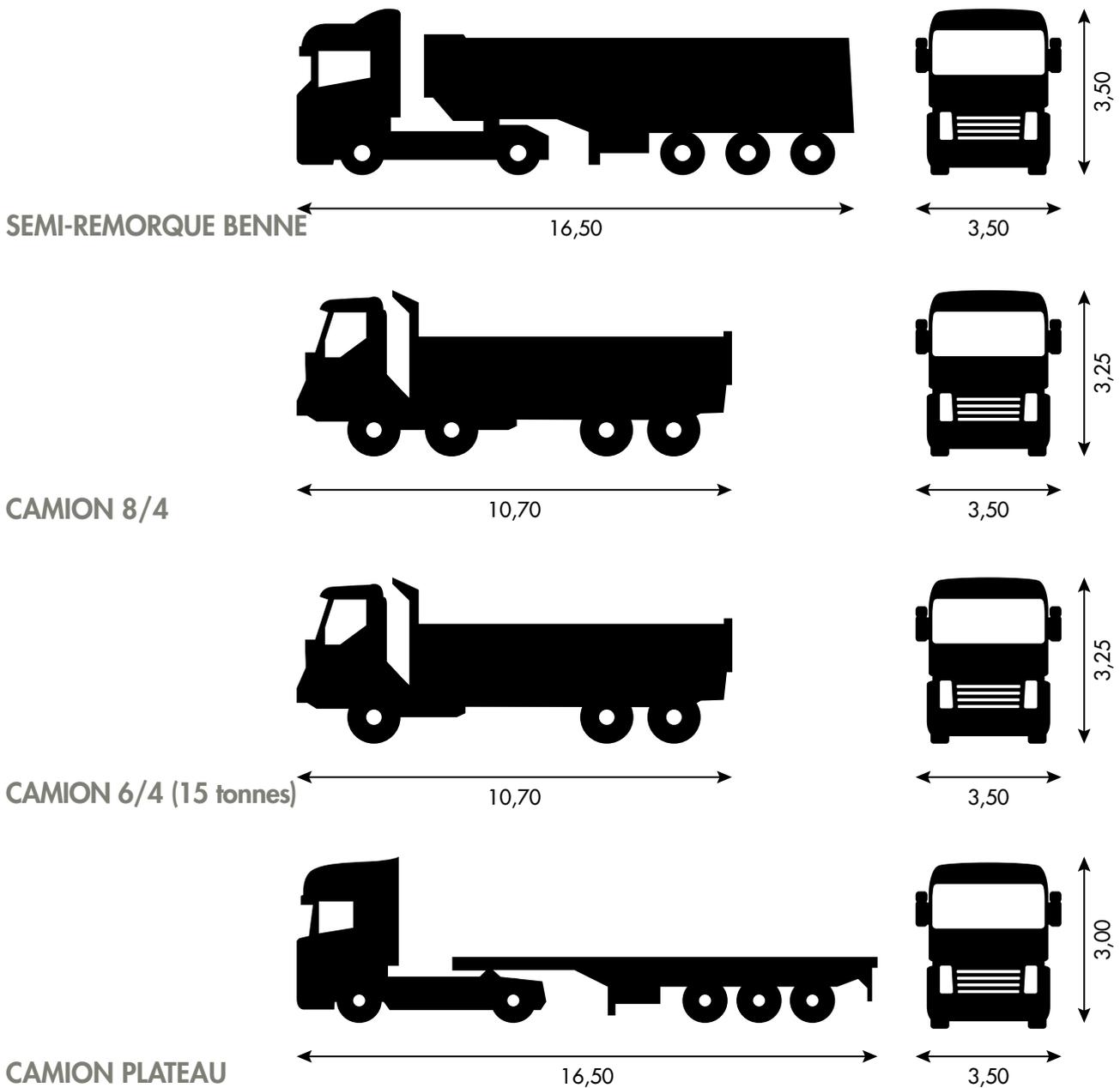
La figure 3 ci-dessous illustre les différents usages routiers de type 3.



Cerema

Figure 3 : Usages routiers « type 3 » (Infographie : Lorenzo Timon).

# CATÉGORIES DE VÉHICULES POUR LES LIVRAISONS



L'accessibilité du chantier relève de la responsabilité du client, dans le cas où le camion est dans l'impossibilité de livrer, les frais liés au retour à charge ainsi que le temps immobilisé sera facturé.

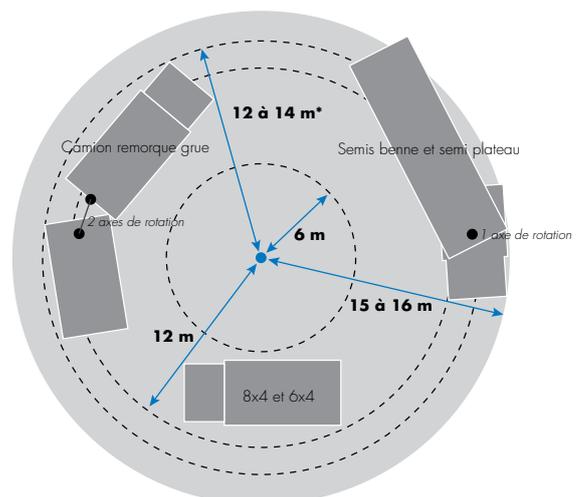
Pour éviter les problèmes d'embourbement lors des livraisons, il est important que le sol soit stabilisé pour permettre l'accès aux camions de 44 tonnes.

Pour l'accès en camion en 6/4, il faut au minimum 9 mètres en face de l'accès en question.

Pour l'accès en camion semi-remorque, il faut au minimum 13 mètres en face de l'accès en question.

Lors du déchargement, nous attirons également votre attention sur le danger potentiel des câbles électriques aériens.

Seul notre chauffeur est habilité pour déterminer si l'accès au chantier peut se faire en toute sécurité pour l'attelage.



# CHARGEZ-VOUS MÊME SABLES ET GRANULATS AU RIEDWASEN

Vous avez besoin de sable pour faire du béton ou de granulats décoratifs pour aménager vos allées ? Une aire dédiée aux particuliers a spécialement été aménagée au Riedwasen pour le chargement manuel de vos agrégats. 17 coupures sont mises à votre disposition en vente directe. Demandez nos forfaits à l'accueil ou au 03 88 58 80 30.

Coupures	Aménagement extérieur	Drainage	Pose pavés	Béton	Crépis
Porphyre 6/10	X				
Pouzzolane 20/40	X				
Concassé calcaire blanc 6/14	X				
Paillette d'ardoise 40/70	X				
Concassé granit de Saint Pierre Bois 14/31,5	X	X			
Concassé granit de Saint Pierre Bois 6/14	X				
Sable concassé granit de Saint Pierre Bois 0/6	X		X		
Gravillon concassé 6/10	X				
Sable concassé 0/4			X		
Gravier roulé 16/22,4		X			
Gravier roulé 8/16		X		X*	
Mélange à béton roulé 0/16				X	
Sable rouge 0/4				X	X
Recomposé 0/4			X	X**	X
Gravier concassé 10/14	X				
Galets du Rhin 80+	X	X			
Grave 0/14	X				

\* avec ajout de sable

\*\* avec ajout de 8/16 roulé



## AMÉNAGER ET ORGANISER, SIMPLEMENT

### UTILISATIONS

- Box de stockage - Murs de séparation
- Murs antibruit - Murs de soutènement\*
- Halls industriels - Bâtiments agricoles

### AVANTAGES

- Rapidité de pose
- 100 % amovible : ni fondations ni fixations
- Résistant et durable
- Résistance au feu : CF 3h\*\*

\* sous réserve d'étude géotechnique

\*\* sous réserve du respect des préconisations de pose à valider par votre bureau d'études

### NORMES

- Béton conforme à la norme NF EN 206/CN et adapté pour un environnement extérieur avec risque de gel/dégel sans agent de deverglacage
- Granulats du Rhin issus de gravières CE2+
- Diminution de l'empreinte carbone par l'utilisation d'un CEM II/B

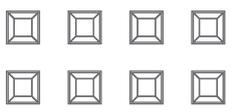
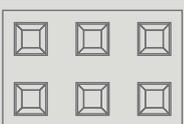
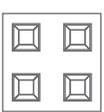
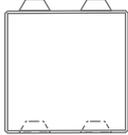
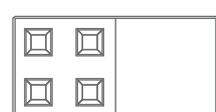
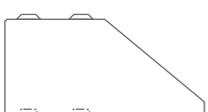
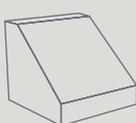
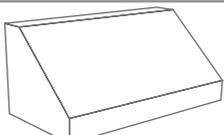
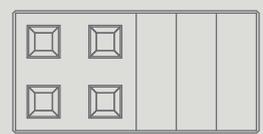
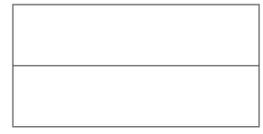
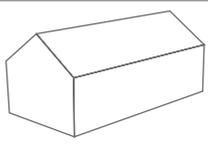
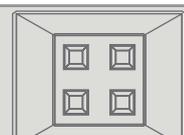
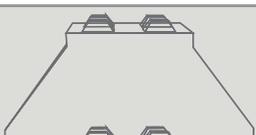
DU CHARGEMENT SUR SITE À LA SOLUTION CLÉ EN MAIN, NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE DISPOSITION POUR UN DEVIS PERSONNALISÉ.

**CONTACTS** : MARC KAYSER - 06 20 41 94 31 - m.kayser@leonhart.fr



Crédits photo : Groupe Leonhart - Edition : janvier 2020

## DIMENSIONS

		Dimension en cm Longueur x largeur x hauteur	Poids tonne
		160x80x80	2,4
		120x80x80	1,8
		80x80x80	1,2
		160x40x80	1,2
		120x40x80	0,9
		80x40x80	0,6
		Légo biseauté 80 160x80x80	1,9
		Légo biseauté 80 80x80x80	0,7
		Légo biseauté 160 160x80x80	1,4
		Légo escalier 160x80x80	1,8
		Légo couverture 160x80x80	1,7
		Légo pied d'éléphant 160x80x80	1,7

Nous pouvons réaliser des blocs biseautés ou sur mesure. N'hésitez pas à nous consulter

Edition du 22-01-2020 – Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation



## PROTÉGER LES ZONES SENSIBLES

### UTILISATIONS

Détournés de leur fonction d'origine, nos blocs béton conviennent à la perfection pour protéger les espaces publics de la circulation. Concerts, événements culturels ou sportifs, manifestations... sécuriser une place ou une rue en quelques minutes devient un jeu d'enfant. Grâce à leurs trous de préhension, ils se manient et s'installent facilement à l'aide d'un chariot élévateur munis de fourches. Leur poids en fait un obstacle quasiment inamovible. Leurs lignes sobres se fondent dans l'espace urbain.

### AVANTAGES

- Rapidité de pose grâce aux passages de fourches ou aux crochets de levage
- Empilables : facilité de stockage
- 100 % amovible : ne nécessite ni fondations ni fixations
- Résistant et durable : béton conforme à la norme NF EN 206/CN
- Imposants et lourds : 2,4 / 1,8 et 1,2 tonnes
- Vente ou location

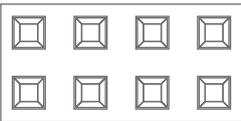
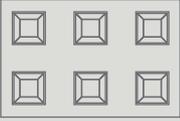
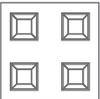
**SÉCURISATION  
DE LA VOIRIE**

DU CHARGEMENT SUR SITE À LA SOLUTION CLÉ EN MAIN, NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE DISPOSITION POUR UN DEVIS PERSONNALISÉ.

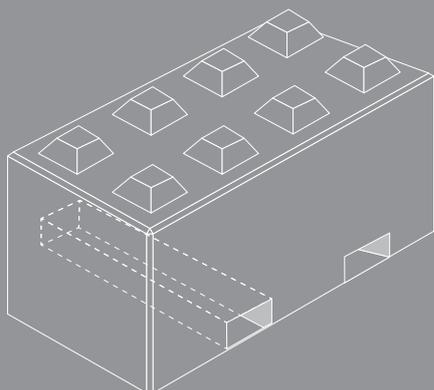
**CONTACTS** : MARC KAYSER - 06 20 41 94 31 - [m.kayser@leonhart.fr](mailto:m.kayser@leonhart.fr)



## FICHE TECHNIQUE

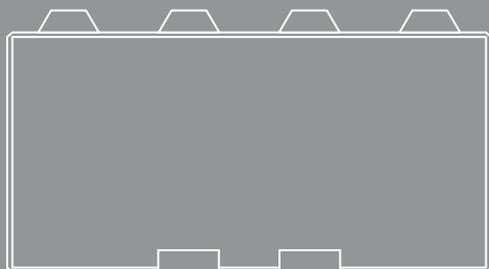
	Dimension en cm Longueur x largeur x hauteur	Litrage béton m <sup>3</sup>	Poids tonne
	160x80x80	1	2,4
	120x80x80	0,75	1,8
	80x80x80	0,5	1,2

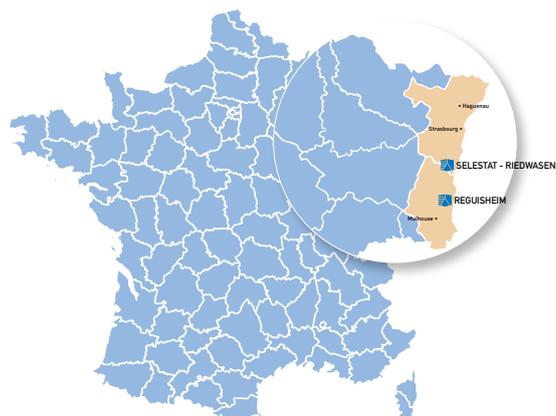
## NORMES



- Béton conforme à la norme NF EN 206/CN et adapté pour un environnement extérieur avec risque de gel/dégel sans agent de deverglçage
- Granulats du Rhin issus de gravières CE2+
- Diminution de l'empreinte carbone par l'utilisation d'un CEM II/B

Edition du 27-01-2020 – Nos supports de vente ont pour objectif de vous conseiller, nous nous réservons le droit d'en modifier le contenu à tout moment. L'emploi des produits doit être adapté aux conditions spécifiques de chaque situation





## MÉLANGE DE SABLE ET DE GRAVILLONS 0/16 MM IDÉAL POUR LA FABRICATION DE BÉTON

La proportion de sable et de gravillons du mélange permet de fabriquer du béton, en toute simplicité.

Le mélange à béton 0/16 mm doit être mélangé avec du ciment et de l'eau pour obtenir un béton de qualité. En fonction de l'ouvrage à réaliser, le dosage et le type de ciment doivent être adaptés (cf ci-dessous).

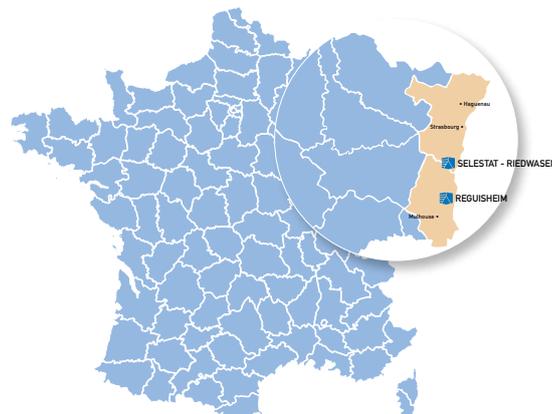
Les ouvrages réalisables grâce au mélange à béton 0/16 sont :

- Fondations légères
- Dallages
- Poteaux
- Chaînages
- Etc.

## DOSAGES INDICATIFS POUR LA FABRICATION DU BETON :

	VOLUME	MELANGE A BETON 0/16 mm	CIMENT CLASSE 32.5	EAU*
Béton armé C20/25 (20 MPa sur cylindre)	pour 1 m <sup>3</sup>	1750 kg	400 kg	200 litres
	pour 85 litres	8 seaux de maçon de 11 litres	1 sac de 35 kg	17,5 litres
Béton armé C16/20 (16 MPa sur cylindre)	pour 1 m <sup>3</sup>	1800 kg	350 kg	175 litres
	pour 100 litres	10 seaux de maçon de 11 litres	1 sac de 35 kg	17,5 litres
Béton non armé C12/15 (12 MPa sur cylindre)	pour 1 m <sup>3</sup>	1900 kg	300 kg	150 litres
	pour 115 litres	12 seaux de maçon de 11 litres	1 sac de 35 kg	17,5 litres
Béton non armé C8/10 (8 MPa sur cylindre)	pour 1 m <sup>3</sup>	1950 kg	250 kg	125 litres
	pour 140 litres	15 seaux de maçon de 11 litres	1 sac de 35 kg	17,5 litres

\* Si le mélange 0/16 est très humide, diminuer le dosage en eau.



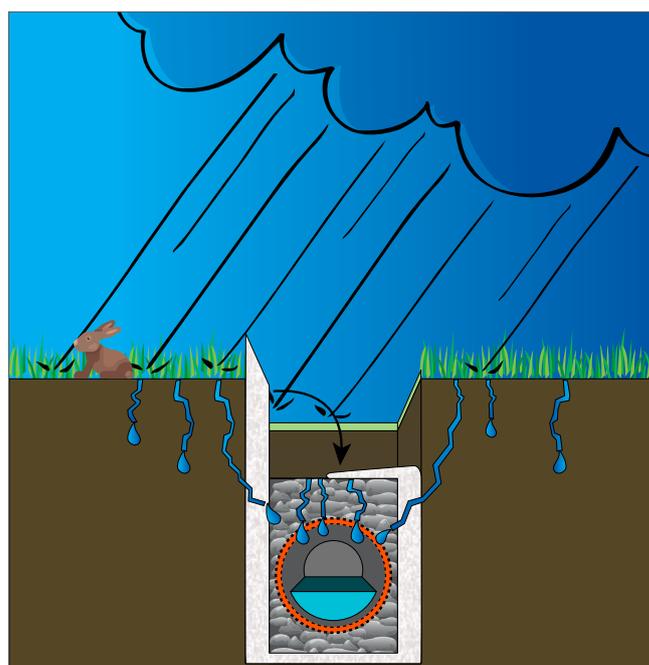
## GRAVIER 16/22 MM ROULÉ IDÉAL POUR LA POSE D'UN DRAIN

En cas d'humidité ou de flaques sur votre terrain, il est conseillé de réaliser un drainage à l'aide d'un tuyau perforé en PVC ou en polyéthylène pour évacuer l'eau en surplus. Le gravier roulé 16/22 mm convient parfaitement pour ce genre d'application.

## MISE EN OEUVRE POUR LA RÉALISATION D'UN DRAIN

En fonction des dimensions et de la profondeur souhaitées :

1. Ouverture de la fouille et décaissement de la zone à drainer.
2. Mettre de côté les déblais.
3. Mise en place en fond de fouille d'une enveloppe avec un géotextile\*. Prévoir une largeur et une longueur suffisantes pour pouvoir effectuer un rabat en fin de travaux.
4. Pose d'un drain agricole au fond du décaissement.
5. Remblayer la fouille avec du gravier 16/22 mm roulé.
6. Rabattre ensuite les bords du géotextile en le superposant pour éviter la migration des matériaux de remblai.
7. Remblayer avec une partie des matériaux stockés au préalable et dégagement de l'excédent.



\*Produits vendus chez Cubik®.



## SABLE CONCASSE 0/4 ET GRAVE 0/14 MM IDÉAL POUR LA POSE DES PAVES ET DES DALLES

Ces deux coupures permettent la réalisation de sous-couches en vue de la pose de pavés ou de dalles. La structure et la couche de fondation sont réalisées avec façon et forme de pentes.

Les dosages sont donnés à titre indicatif et dépendent bien entendu de la nature de votre sol.

## MISE EN OEUVRE POUR LA RÉALISATION D'UN LIT DE POSE

1. Implantation et délimitation de la zone à aménager.
2. Décaisser de 30 cm avec dégagement des déblais.
3. Dressage du fond de forme.
4. Recouvrir d'une couche de fondation en grave 0/14 mm sur une épaisseur de 25 cm.
5. Mise en forme et compactage à l'aide d'une plaque vibrante de 100 kg (disponible chez Alsaloc).
6. Mise en place à la règle de sable concassé 0/4 ou concassé 4/6 mm sur une épaisseur de 3 à 4 cm.
7. Compacter la surface avec une plaque vibrante.
8. Reprendre légèrement le lit de pose avec une fine couche de sable concassé 0/4 ou concassé 4/6 mm à l'aide d'une raclette ou d'une règle pour bien aplanir la zone à aménager.
9. Poser ensuite les pavés ou les dalles en béton.





# ANNUAIRE

## **SABLIÈRES J. LEONHART - ACTIVITÉ GRANULATS**

GRAVIERE DU HOEFFLEN  
03 88 92 93 15

SITE DU RIEDWASEN  
03 88 58 80 30

CARRIERE DE SAINT PIERRE BOIS  
06 03 32 75 13

GRAVIERE DE BERGHEIM  
03 89 73 02 90

GRAVIERE DE REGUISHEIM  
03 89 26 49 25

## **SABLIÈRES J. LEONHART - ACTIVITÉ BETON**

03 88 58 80 31

## **SABLIÈRES J. LEONHART - ACTIVITÉ RECYCLAGE**

PLATEFORME DE LAUTERBOURG  
03 90 55 08 57

PLATEFORME DE SCHWEIGHOUSE/MODER  
06 22 67 49 39

PLATEFORME DE NIEDERHAUSBERGEN  
06 21 48 48 67

PLATEFORME DE RIXHEIM  
07 77 16 53 19

PLATEFORMES DE SELESTAT ET DE SAINTE CROIX EN  
PLAINE  
03 88 58 80 30

## **AUTRES NUMEROS UTILES**

SEPA  
03 88 58 80 30

CUBIK  
03 90 56 31 50

ALSALOC  
03 88 92 92 24

SAPPE  
03 88 83 48 06

EST ENROBES  
03 88 58 84 55

TRANSPORTS LEONHART  
03 88 58 80 32

# NUANCIER

## ALLUVIONNAIRE



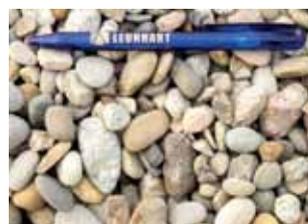
Sable roulé rouge 0/4



Sable roulé 0/4



Gravier roulé 4/8



Gravier roulé 8/16



Gravier roulé 16/22,4



Galet 22,4/80



Galet 80/120



Galet 80+



Sable concassé 0/2



Gravillon concassé 2/5



Gravillon concassé 4/6



Gravillon concassé 6/10



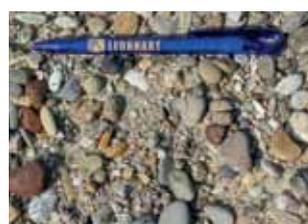
Gravillon concassé 10/14



Sable concassé 0/4



Sable recomposé 0/4



Mélange roulé 0/16



Mélange concassé 0/14

## GRANIT



Sable concassé 0/6,3



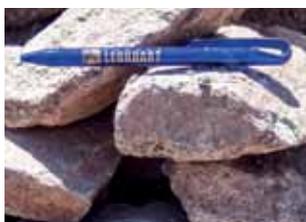
Concassé 6,3/14



Concassé 14/31,5



Concassé 31,5/80



Concassé 80/120



Concassé 80/200



Concassé 120/200

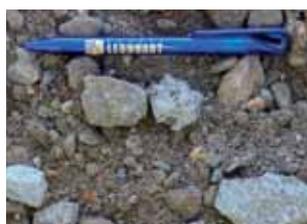


Mélange concassé 0/14

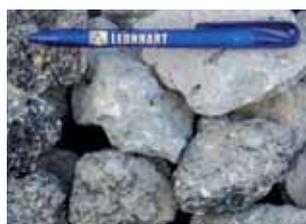
## RECYCLE



Recyclé mixte 0/20



Recyclé mixte 0/63



Recyclé mixte 20/63

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE SABLIERES J. LEONHART

## ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1 Application

La société SABLIERES J. LEONHART, S.A.S. au capital de 5 000 000 euros, ayant son siège à Route de Strasbourg à SELESTAT – 67600 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 916 020 175 (ci-après « le Vendeur ») a pour activité l'extraction, le recyclage, la valorisation et la commercialisation de sables, graviers, granulats et concassés (ci-après les « Produits »), à partir de carrières et notamment les carrières ci-après listées : gravières du Riedwasen et du Hoefflen (Sélestat), gravière de Reguisheim (Lieu-dit Oberhardt), gravière de Berghem (Lieu-dit Bruhly), carrière de Saint-Pierre Bois (Lieu-dit Im Taelele).

Les CGV figurent sur chaque Offre émise par le Vendeur ainsi que sur sa documentation commerciale et ses factures. Les CGV sont également affichées à l'entrée de chaque carrière et notamment celles visées ci-dessus et consultables, en tout état de cause, sur demande.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes conclues par le Vendeur avec des clients professionnels (au sens de l'article préliminaire du code de la consommation, ci-après « le Client ») des Produits issus de son activité décrite ci-dessus et détaillés ci-après.

Elles constituent la base de l'offre du Vendeur conformément à l'article L.441-6 du code de commerce et sont le point de départ des négociations éventuelles entre le Vendeur et le Client.

La passation de tout achat ou de toute commande par le Client entraîne de sa part l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur toutes conditions générales, documents généraux ou particuliers du Client à moins qu'ils n'aient été expressément et préalablement acceptés par le Vendeur. A défaut de conclusion d'un accord avec le Client, dérogatoire aux présentes CGV, seules ces dernières s'appliqueront.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dispositions en question.

### 1.2 Produits et normes

Le Client est responsable du choix du Produit et de son adéquation à ses besoins.

La liste des Produits et leurs normes applicables proposés par le Vendeur dans le cadre de l'activité décrite ci-dessus est affichée à l'entrée de chaque carrière et notamment celles visées ci-dessus de sorte à ce que le Client puisse en prendre connaissance directement sur site. En tout état de cause, le Vendeur remet au Client sur simple demande la liste des Produits et leurs normes applicables.

Les normes applicables aux Produits dans le cadre des ventes conclues entre le Client et le Vendeur sont présumées être les normes européennes prises en leurs variantes françaises le cas échéant telles que listées sur ce même document.

Si le Client souhaite acheter des produits conformes à d'autres normes, il s'engage à notifier au Vendeur par tous moyens écrits (i) la référence de la norme souhaitée ainsi (ii) que tout document détaillant son contenu en langue anglaise ou française au moment de la passation de la Demande de devis définie à l'article 2.1 des présentes ou de la Commande telle que définie à l'article 2.2 des présentes.

Le Vendeur se réserve le droit de ne pas donner suite à la Commande ou à la Demande de devis s'il n'est pas en capacité de respecter le contenu normatif issu de la documentation présentée par le Client et s'engage dès lors à notifier ce refus au Client par tous moyens

dans un délai raisonnable, sans encourir quelque responsabilité que ce soit ni devoir quelque indemnisation à quelque titre que ce soit.

## ARTICLE 2 – VENTE

Les ventes interviennent soit sur demande de devis préalable (2.1), soit directement sur site (2.2).

### 2.1 Vente sur demande de devis préalable

Le Client adresse au Vendeur par tous moyens une demande de devis précisant les quantités et les références des Produits souhaités (la « Demande de devis »). Le Vendeur adresse au Client une offre à durée limitée détaillant les Produits et leur prix (« l'Offre »). En l'absence d'indication contraire sur l'Offre, celle-ci est valable 1 (un) mois à compter de sa date d'émission. L'Offre est ensuite acceptée par le Client par tous moyens, en ce compris notamment par voie d'acceptation par tous moyens écrits ou par l'enlèvement direct du Produit sur la carrière concernée.

A compter de l'acceptation par le Client selon les modalités visées ci-dessus, aucune modification - de quelque nature qu'elle soit - ne peut y être apportée sauf accord exprès du Vendeur. Le contrat de vente (ci-après le « Contrat ») est définitivement conclu par l'envoi par le Vendeur d'un accusé de réception de la commande (« ARC ») délivré par tous moyens dans un délai raisonnable après acceptation de l'Offre par le Client et récapitulant les éléments essentiels de la transaction.

A défaut de confirmation par le Vendeur par l'émission d'un ARC dans un délai de 15 (quinze) jours de l'acceptation de l'Offre le contrat de vente sera réputé conclu.

### 2.2 Vente directe sur l'une de carrières du Vendeur

Le Contrat peut aussi résulter d'une vente directe sur présentation au Client à l'une des carrières du Vendeur.

Le Client choisit les Produits et la quantité de Produits qu'il souhaite acheter (ci-après la « Commande »). Le chargement des Produits correspondant fait par suite l'objet d'une pesée par le Vendeur. Le Vendeur émet un bon de pesée détaillant les Produits objets de la Commande et leur prix. Le Contrat est conclu par la signature du bon de pesée par le Client et récapitulant les éléments essentiels du Contrat.

L'enlèvement de la marchandise implique l'accord exprès du Client avec les conditions tarifaires figurant sur le bon de pesée et le paiement des Produits dans les conditions ci-après.

## ARTICLE 3 – PRIX ET FACTURATION

### 3.1 Barème de prix

Un barème de prix détaillant les Produits et leurs prix renouvelés établi par le Vendeur chaque année et applicable du 1<sup>er</sup> février au 31 janvier de ladite année, peut être adressé par le Vendeur au Client.

Dans ce cas et sauf accord particulier entre le Vendeur et le Client, ce barème de prix sera applicable à l'ensemble des ventes conclues entre le Vendeur et le Client jusqu'au 31 janvier de l'année suivant celle d'établissement du barème.

Dans cette hypothèse, les prix indiqués dans le barème seront appliqués, sauf accord particulier entre le Vendeur et le Client, à toute vente sur demande sur devis préalable telle que visée à l'article 2.1 des présentes ainsi qu'à toute vente directement conclue sur site telle que visée à l'article 2.2 des présentes.

### 3.2 Prix

Sauf application du barème de prix mentionné au 3.1 des présentes, le prix des Produits est fixé dans l'Offre ou sur le bon de pesée évoqué à l'article 2.2 des présentes. Le prix est éventuellement remis en fonction du chiffre d'affaires d'achat de Produits réalisé avec le Client sur l'année civile précédente.

Le prix des Produits figurant dans une Offre est valable à compter de son émission et pour la durée mentionnée de celle-ci. Passé ce délai et à défaut d'acceptation par le Client dans ce délai, le prix des Produits pourra être revu.

Pour chaque Produit, la quantité facturée est celle effectivement livrée, telle que figurant sur le bon de pesée.

Si la quantité de Produits effectivement livrée excède de plus de 15% (quinze pour cent) la quantité figurant sur l'Offre, le prix facturé sera revu à la hausse dans la même proportion.

Le prix des Produits s'entend hors taxes, hors transport et hors taxe générale sur les activités polluantes.

Sauf convention distincte ou conditions particulières expressément acceptées, un acompte de 30% (trente pour cent) du montant total hors taxes et hors transport de la Commande ou de l'Offre acceptée est exigé à la conclusion du Contrat.

Dans les cas où le Client apporte des modifications à la Commande ou à la Demande de devis après la conclusion du Contrat, le Vendeur pourra ajuster le prix proportionnellement au surplus des coûts générés par ladite modification et soumettra cette modification au Client qui devra l'accepter par tous moyens.

Si la vente porte sur une demande spéciale ne correspondant pas aux Produits proposés par le Vendeur, des frais complémentaires de production pourront être facturés par le Vendeur au Client. L'annulation d'une telle commande entraînera par ailleurs l'application de dommages-intérêts par le Vendeur.

### 3.3 Facturation

Une facture est établie pour chaque livraison de Produits. Le cas échéant, en cas d'opérations régulières au profit d'un même Client, au cours d'un même mois civil, le Vendeur adresse une facture périodique au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts au Client au plus tard à la fin du mois civil qui a vu la livraison du bien.

## ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REGLEMENT

### 4.1 Modalités de paiement

Le paiement du prix, taxes incluses, sera valorisé et effectué en Euros, net de tous frais bancaires, par paiement comptant, par virement sur le compte bancaire du Vendeur, par chèque ou tout autre mode de paiement, au plus tard 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture y compris en cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts.

Sous réserve de l'accord exprès du Vendeur, le paiement du prix, taxes incluses, pourra être effectué par le Client en Francs Suisses selon les mêmes modalités dès lors que l'adresse du domicile ou du siège social du Client est située en Suisse. Dans ce cas, le prix payé par le Client en Francs Suisses devra être au moins égal au montant mentionné sur la facture en Euros, calculé sur la base du taux publié par la Banque Centrale Européenne à 17h00, heures de Paris, le jour du paiement de la facture.

Le Vendeur peut consentir un escompte dans des conditions définies entre le Vendeur et le Client et spécifiées sur l'Offre.

Le Vendeur n'est pas tenu de procéder à la livraison des Produits si le Client ne lui en paie pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

### 4.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra suspendre tous Contrats en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme figurant sur la facture et non payée à l'échéance fera courir, de plein droit et dès le premier jour de retard, des pénalités calculées au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal, outre une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € pour les frais de recouvrement auquel s'ajoute, en cas de recouvrement, qu'il soit amiable ou judiciaire, une majoration forfaitaire de 5 % (cinq pour cent) du montant TTC de la créance impayée sans préjudice de tous autres frais ou dépense ou dommages et intérêts occasionnés par l'impayé.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les pénalités de retard et autres frais et indemnités, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Seul l'encaissement effectif sur le compte du Vendeur est considéré comme un paiement libératoire. En aucun cas, une consignation, même dans l'hypothèse d'un litige, ne pourrait être assimilée à un paiement libératoire. A défaut de paiement du prix à l'échéance, le Vendeur pourra de plein droit résilier la vente un (1) mois après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tout dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur pour ce motif et se réserve la possibilité de ne plus accepter de nouvelles Commandes ou Demandes de devis de la part du Client.

## ARTICLE 5 – LIVRAISON

La livraison est effectuée, soit par la remise directe au Client, soit par la délivrance à un expéditeur (transporteur ou convoyeur désigné par le Client ou, à défaut de cette désignation, choisi par le Vendeur) sur l'une des carrières du Vendeur.

A compter de la notification de la mise à disposition des Produits par le Vendeur, le Client devra procéder à l'enlèvement des Produits dans les meilleurs délais. Des frais de stockage seront facturés au Client si l'enlèvement n'a pas lieu passé un délai de 30 (trente) jours.

Au moment de l'enlèvement, le Vendeur émet un bon de pesée valant bon de livraison.

### 5.1 Lieu et modalités de livraison

Sauf convention distincte ou conditions particulières expressément et préalablement convenues, la livraison est réputée effectuée sur le site de l'une des carrières du Vendeur qui lui aura été indiqué par tous moyens. Le Vendeur se réserve la possibilité de livrer les Produits sur un autre site et préviendra le Client en avance par tous moyens.

Les Produits seront livrés en fonction des disponibilités du stock au moment de la livraison et dans l'ordre d'arrivée des Commandes ou des Offres acceptées. Le Client accepte les livraisons partielles, au fur et à mesure de la disponibilité des Produits dans les stocks du Vendeur.

En toute hypothèse, le Vendeur s'efforce de respecter les délais de livraison mais ces délais ne peuvent être garantis compte tenu de la nature de ses activités et des aléas logistiques, météorologiques et/ou informatiques. Dans une telle hypothèse, le Vendeur informe le Client dans un délai raisonnable de la manifestation d'aléas et/ou difficultés susceptibles d'entraîner un retard.

Par conséquent, de tels retards ne peuvent en aucun cas donner lieu, au profit du Client, à des pénalités, indemnités ou à l'annulation de la Commande ou de l'Offre acceptée. Toutefois, le Client non livré à la date indiquée dans le Contrat aura la possibilité, sauf retard imputable au Client, d'annuler tout ou partie de sa Commande ou de l'Offre acceptée 1 (un) mois après mise en demeure restée infructueuse.

En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations à l'égard du Vendeur.

### **5.2 Transport – Expédition par le Vendeur**

En cas d'expédition par le Vendeur, l'expédition est, sauf stipulation contraire, organisée par le Vendeur aux frais du Client. Il appartient au Client de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs.

Le Client reconnaît être informé qu'en cas d'expédition par le Vendeur, le lieu de réception devra être accessible par des véhicules de type semi-remorque. En cas d'impossibilité d'accès audit lieu, les produits sont retournés au Vendeur. Sous réserve de l'accord exprès du Vendeur, l'enlèvement pourra être effectué par le Client sur le site du Vendeur ou organisé par le Vendeur aux frais du Client. En tout état de cause, le Client gardera à sa charge les coûts liés par le transport réalisé par le Vendeur jusqu'à l'adresse de livraison dont l'accès était impossible. Sauf accord particulier entre le Vendeur et le Client il appartient au Client d'organiser le déchargement des Produits et l'éventuel transport des Produits après leur livraison vers leur lieu de destination finale. Le Client gardera à sa charge les éventuels coûts liés à ces opérations.

### **5.3 Transfert des risques**

Sauf convention distincte ou conditions particulières expresses propres, le transfert des risques liés aux Produits s'effectuera au jour de la livraison des Produits.

Aussi, sauf stipulation particulière expressément notifiée ou acceptée par le Vendeur, en conséquence du principe de livraison sur le site du Vendeur, toutes les opérations de transport, d'assurance, de douane, de manutention, d'amenée à pied d'œuvre sont à la charge et aux frais, risques et périls du Client.

Toute réclamation concernant une perte ou un dommage survenu en cours de transport après la livraison des Produits sera faite par le Client au transporteur.

## **ARTICLE 6. CONDITIONS DE RECEPTION – NON CONFORMITE**

### **6.1 Réception**

La réception des Produits aura lieu le jour même de l'arrivée des Produits à leur lieu de destination finale. Lors de la réception des Produits, le Client devra effectuer un contrôle des Produits livrés. La durée du contrôle ne peut avoir pour effet ni d'augmenter la durée, ni de décaler le point de départ du délai de paiement.

Par convention, la réception des Produits est réputée réalisée au plus tard 2 (deux) jours calendaires après leur livraison.

Le Vendeur livre les Produits conformes à la Commande ou à l'Offre acceptée et à la fiche technique Produit fournie sur demande.

Le Client est informé que la granulométrie du Produit peut faire l'objet d'une variation encadrée dans la norme applicable au Produit et rappelée dans ladite fiche technique. Une variation conforme aux stipulations de la norme ne pourra pas être utilisée comme fondement à une quelconque réclamation à l'égard du Vendeur.

### **6.2 Livraison incomplète, défaut de conformité et vice apparent**

Toute réclamation concernant une livraison incomplète et/ou tout défaut apparent et/ou non-conformité des Produits livrés devra être formulée par écrit dans un délai maximal de 3 (trois) jours ouvrés après la réception des Produits. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité d'un éventuel défaut ou vice et laisser au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ce défaut ou vice et y porter remède.

A défaut de dénonciation d'éventuel défaut apparent et/ou non-conformité dans le délai imparti ci-dessus, le Client est réputé avoir accepté les Produits sans réserve. En conséquence, le Client ne pourra, par la suite, ni réclamer le remboursement ni le remplacement de Produits, ni engager la responsabilité du Vendeur en invoquant un défaut de délivrance conforme.

Si le Vendeur reconnaît la réalité du défaut ou du vice dénoncé, il procédera dans un délai raisonnable et à ses frais soit au remplacement gratuit soit au remboursement des Produits concernés, à l'exclusion de toute autre indemnité. Les Produits viciés ou défectueux devront être retournés par le Client aux frais du Vendeur.

Si la reprise ou la livraison d'un Produit de remplacement s'avérerait impossible ou excessive, le Client pourra demander la résolution du Contrat ou la réduction du prix des Produits.

## **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

En cas d'inexécution du Vendeur ou du Client de l'une de ses obligations contractuelles, le cocontractant concerné ne sera pas considéré comme défaillant ni tenu à réparation si son manquement contractuel est dû à un événement de force majeure telle que défini à l'article 1218 du code civil. Dans un tel cas, le Vendeur ou le Client, victime de cet événement, devra en avertir par écrit immédiatement son cocontractant.

Le Contrat sera suspendu pendant toute la durée du retard occasionné par le cas de force majeure sans qu'aucune indemnité ou mise en oeuvre de responsabilité puisse être recherchée de la part du Vendeur ou du Client. Le Vendeur et le Client se rapprocheront afin de trouver une solution amiable à cette situation extraordinaire. A défaut d'accord entre le Vendeur et le Client intervenu dans un délai de 30 (trente) jours après la survenance du cas de force majeure, le plus diligent d'entre eux pourra résoudre le Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à son cocontractant, sans qu'aucune indemnité ne soit versée à ce dernier.

## **ARTICLE 8 – GARANTIE – RESPONSABILITE**

Conformément à l'article 1643 du code civil, aucune garantie ne sera due par le Vendeur au titre des vices cachés entre professionnels de même spécialité. En toute hypothèse, si l'exclusion précédente n'était pas applicable, la garantie du Vendeur au titre des vices cachés sera, en tout état de cause, limitée à la remise en état ou au remplacement de la chose, à l'exclusion de la réparation de tout autre dommage matériel. Conformément à l'article 1386-15 du code Civil relatif à la responsabilité des produits défectueux, il est convenu que le Vendeur n'encourra pas de responsabilité résultant de ladite loi, pour ce qui concerne les atteintes aux biens. Le Vendeur

précise que les Produits doivent être utilisés selon la destination pour laquelle ils sont vendus conformément aux règles de l'art. En aucun cas, une réclamation ou garantie ne sera admise en cas :

- de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien des Produits ;
- d'usure normale du Produit ;
- de force majeure ;
- de défauts liés aux conditions atmosphériques ;
- d'intervention d'un tiers sur les Produits, d'une modification du Produit par le Client ou son client ou de sa mise en oeuvre ;
- de non-respect des prescriptions techniques ;
- d'un stockage inapproprié ;
- d'utilisation du Produit dans le cadre notamment de travaux de gros oeuvre sans avoir préalablement obtenu une analyse technique et fiable de faisabilité réalisée par un professionnel.

Enfin, le Vendeur ne saurait être déclaré responsable pour tout dommage résultant d'une violation par le Client des obligations mises à sa charge aux termes des présentes conditions générales de vente.

## **ARTICLE 9 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Par dérogation de l'article 1583 du code civil et quelle que soit la date du transfert des risques liés aux produits, ceux-ci restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix convenu.

Jusqu'à la date de paiement intégral du prix, les produits ne pourront pas être incorporés à d'autres produits mais devront rester individualisés.

En l'absence d'individualisation, le vendeur pourra exercer son droit de revendication sur tous biens de même nature et de même qualité se trouvant entre les mains du client ou de toute personne les détenant pour son compte. En cas de saisie, ou tout autre intervention d'un tiers sur le produit, le client devra en informer dans les meilleurs délais le vendeur. En vertu de la présente clause de réserve de propriété, le vendeur se réserve le droit d'exercer toute action dans le respect des dispositions légales applicables. Toute action en revendication entraînera la résolution de plein droit de la vente, tous les frais de reprise seront supportés par le client, sans préjudice de toute autre réclamation que pourrait faire le vendeur. En cas de revente du produit avant complet paiement du prix, le droit de propriété du vendeur se reportera sur la créance du client à l'égard du sous-acquéreur.

## **ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE**

Le droit applicable est le droit français, à l'exception de l'article 1195 du code civil.

## **ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige, contestation ou difficulté de toute nature, le vendeur et le client rechercheront ensemble une solution amiable préalablement à toute action contentieuse.

A défaut de résolution amiable, tout litige, contestation ou difficulté de toute nature intervenant dans le cadre des relations entre le Vendeur et le Client notamment ceux relatifs aux CGV, contrat ou tout document contractuel concernant notamment la formation, la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution, la résiliation, la résolution ou la cessation pour quelque cause que ce soit sera définitivement et exclusivement portée devant les cours et tribunaux compétents du ressort du siège social du Vendeur, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, d'expertise ou en référé ou par requête.



S A B L I È R E S  
**LEONHART**

COMMANDES / RENSEIGNEMENTS / DEVIS

Route de Strasbourg  
BP 70005  
67601 Sélestat  
Tél. 03 88 58 80 30  
Fax 03 88 82 88 74

[www.leonhart.fr](http://www.leonhart.fr)  
[info@leonhart.fr](mailto:info@leonhart.fr)

Suivez-nous sur

